

**Véloroutes et Voies Vertes
Mise en place des Comités régionaux de développement
Compte rendu du Premier Comité Régional PACA
Marseille, 9 novembre 2001**

Se référant à la circulaire en date du 31 mai 2001 émanant de quatre ministères [ministères de l'Équipement, des Transports et du Logement (METL), de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (MATE), de la Jeunesse et des Sports (MJS), et Secrétariat d'État au Tourisme (SET)], la Préfecture de Région et le Conseil Régional PACA ont réuni le 9 novembre dernier le premier Comité régional de développement des véloroutes et voies vertes (VVV) de Provence – Alpes – Côte d'Azur, comité auquel le GIR Maralpin a été invité à participer au titre des efforts qu'il a déployés pour la promotion des itinéraires maralpins dans le cadre de l'AF3V (Association française pour le développement des véloroutes et voies vertes) et de l'AEVV (Association européenne des voies vertes).

Cette première réunion avait pour objet de dresser un état des lieux des réflexions et projets devant s'inscrire dans le schéma national d'itinéraires VVV et dans le contrat de plan Etat – Région Paca avec une dotation ad hoc de l'Etat de 4 MF.

1. Le schéma national des véloroutes et voies vertes (Rappel)

Le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 15 décembre 1998 a adopté un schéma national de véloroutes et voies vertes, issu des travaux menés sous l'égide du Comité national de suivi de la politique du vélo (dont le président est M. Hubert Peigné, Directeur régional de l'Équipement PACA).

Ce schéma national est destiné à mailler, par un réseau structurant de 7 à 9000 km, l'ensemble du territoire et à assurer les liaisons avec les schémas nationaux des pays limitrophes. En Région PACA, il impose la réalisation de trois segments d'itinéraires : débouché méditerranéen de l'axe rhodanien (Valence-Arles) ; liaison circumméditerranéenne (Arles-Menton) ; liaison sud alpine (Nice-Grenoble).

Ces décisions avaient dès lors conduit le GIR Maralpin à prôner, tout au long du déroulement de l'étude intermodale de la DTA 06 (mais sans succès jusqu'ici), la préservation d'emprises ad hoc dans la basse vallée du Var (débouché naturel de Nice-Grenoble), et également à promouvoir dans le cadre européen son projet pilote d'itinéraires doux touristiques et culturels transfrontaliers Monaco-San Remo & Cuneo-Vintimille, projet conçu pour permettre aux futures liaisons franco-italiennes de franchir le verrou maralpin.

2. La circulaire interministérielle du 31 mai 2001

Cette circulaire (lettre de cadrage et 5 annexes) donne aux préfets de région instruction d'organiser la mise en œuvre du volet régional du réseau, et ce, dans le cadre d'une démarche conjointe Etat-Région, d'un Comité régional VVV à constituer, et d'une Mission nationale VVV en cours de constitution, dont les rôles respectifs sont précisés [cf. (3) et (4)].

Cette circulaire fait référence implicite au Cahier des charges du Schéma national des véloroutes et voies vertes arrêté le 5 janvier 2001 sous l'égide des mêmes ministères.

3. Le Comité régional de développement des VVV

Composition du Comité régional

Il "doit associer les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat, les institutions et organismes œuvrant au développement économique et touristique, ainsi que diverses associations d'usagers, selon une liste indicative" [où figurent notamment ("l'AF3V, la Fédération Française de Cyclotourisme, la Fédération des usagers de la bicyclette (FUBicy)" et les "associations... de protection et de mise en valeur de l'environnement").

Rôle du Comité régional

Ce rôle est défini en 9 points en Annexe 2 de la Circulaire. Ces instructions mettent le Comité régional en mesure d'assurer la coordination et la promotion du volet régional, tant pour la mise en cohérence avec les autres outils de planification régionale et avec les régions limitrophes (dans le cadre de *comités interrégionaux d'itinéraires*), que pour la conception, la réalisation et l'exploitation des itinéraires.

Le Comité régional a pour première mission d'élaborer, en concertation avec la Mission nationale [cf. 4 ci-dessous], "d'ici au 31 décembre 2001 un projet de volet régional de schéma national de véloroutes et voies vertes, conformément aux objectifs inscrits dans les schémas de services collectifs".

4. La Mission nationale VVV

La mission nationale a pour rôle de suivre l'élaboration des projets régionaux et "de juger de leur conformité avec le schéma national, (ainsi que) de leur cohérence avec les autres volets régionaux et avec le réseau européen".

Afin que "les itinéraires transfrontaliers soient réalisés... la mission nationale favorisera la liaison avec les autorités compétentes des pays voisins. Les régions éligibles aux programmes européens (Interreg III B et C, Leader, etc.) pourront bénéficier de financements complémentaires favorisant la mise en œuvre du schéma national dans leur région".

L'adoption du volet régional par la commission régionale est subordonnée à son approbation par la mission nationale (après avis des différents ministères concernés) ; "l'adoption de l'ensemble des volets régionaux devra intervenir au plus tard le 30 juin 2002".

4. Le premier Comité régional de développement des véloroutes et voies vertes (VVV) PACA

Déroulement de la réunion

La première réunion de ce comité s'est déroulée le 9 novembre 2001 sous les présidences conjointes de M. Bernard HUCHET, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales (SGAR), et de Mme Mireille PERNOT, Présidente de la Commission Tourisme du Conseil Régional PACA. La stratégie nationale VVV a été rappelée par MM. Jean-Marie TETART, Chargé de mission interministériel et Hubert PEIGNÉ, Président du Comité national de suivi de la politique du vélo, tandis que l'approche régionale était notamment exposée par MM. Gilbert LIEUTIER, Correspondant Vélo pour les régions PACA, Languedoc-Roussillon et Corse, et Daniel NICOLAS, représentant M. Gilles PIPIEN, DIREN. Ces présentations générales ont été suivies par celles des scénarios d'application en PACA (M. Michel TINGRY), du projet de l'Etablissement public territorial de bassin Rhône (axe nord "Du Léman à la Mer"), et du programme départemental du Var (M. Lucien AIMAR).

Le projet du GIR Maralpin a été brièvement évoqué sous son aspect transfrontalier.

Organisation

Le secrétariat du comité sera conjointement assuré par la DRE (M. Michel TINGRY, Service Aménagement du territoire et Transports à la DRE, représentant M. Hubert PEIGNÉ, DRE) et la DIREN (M. Daniel NICOLAS, Chef du Service de l'Aménagement durable du territoire).

Le Comité régional PACA sera constitué d'environ 6 membres et tiendra ses assises plénières à un rythme semestriel ou, au plus, annuel. Sur proposition de Mme Mireille PERNOT, son assise spatio-temporelle pourrait être assurée sur le modèle des Comités de lignes instaurés par le Conseil régional en matière de transports.

Objectifs et projets

L'Etat et le Comité régional s'attacheront à susciter la prise en charge des maîtrises d'ouvrage par les collectivités locales, si possible au niveau des départements, en s'assurant de la continuité des projets par l'entremise de *comités d'itinéraires*.

Au stade actuel, et compte tenu de la brièveté des délais, le SGAR s'offre de collecter propositions et projets au sein d'un site internet spécialisé. Les données à fournir (si possible, sous forme informatisée) seront adressées à M. Daniel NICOLAS, Chef du Service de l'Aménagement durable du territoire, DIREN, Le Tholonet, BP 120 ; 13603 Aix-en-Provence – Cedex 1

J. Molinari, le 18 novembre 2001

RÉFÉRENCES (Liste des documents remis aux participants)

Circulaire du 31 mai 2001

De METL (J.-Cl. Gayssot), MATE (D. Voynet), MJS (M.-G. Buffet), SET (M. Demessine) aux préfets de région a/s Mise en oeuvre du Schéma national de véloroutes et voies vertes. Elaboration des volets régionaux (2 pages)

Annexes : [1] Carte du schéma national adopté au CIADT de décembre 1998 (1 page) ; [2] Rôle du comité régional pour la mise en œuvre du volet régional du schéma national (1 page) ; [3] La répartition des crédits pour la mise en œuvre du schéma national (1 page) ; [4] La maîtrise d'ouvrage et la structure de gestion (1 page) ; [5] Liste indicative des partenaires du comité régional (1 page)

Schéma national des véloroutes et voies vertes – Cahier des charges

MATE, METL, MJS, SET ; 5 janvier 2001 (13 pages)

Annexes : [1] Carte du schéma national adopté au CIADT de décembre 1998 (1 page) ; [2] Liste des fiches techniques véloroutes et voies vertes (à paraître) proposées par le Comité de suivi vélo (1 page) ; [3] Bibliographie (3 pages) ; [4] Déclaration pour un "Réseau vert européen" - Lille, 12 septembre 2000 (4 pages)

Etude du programme "véloroutes" de la région PACA - Définitions, enjeux, procédures, perspectives

Note de réflexion de Gilbert Lieutier, Correspondant vélo

Direction Régionale de l'Équipement PACA - CETE Méditerranée ; avril 2000 (10 pages)

Schéma régional véloroutes et voies vertes – Recensement des projets connus – Description des tracés possibles (Document de travail)

Direction Régionale de l'Équipement PACA ; Service Aménagement, Habitat et Statistiques de la construction ; novembre 2001 (14 pages, 1 planche couleurs)